

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
Pour : 23 Contre : Abstention :

L'an 2026, le 16 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 avril 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

27 AVR. 2026

Et publication du :

28 AVR. 2026

Présents : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Stéphanie GORYNIA, M. Adrien LALART, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, M. Patrick DELANNOY, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Benjamin LASS,

Excusés : Mme Camille LABBE (donne pouvoir à M. Adrien LALART), Mme Julie RENOULD-PETITPAS (donne pouvoir à M. Patrick DELANNOY), Mme Capucine LEMAIRE (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES),

Absents :

A été nommé secrétaire : M. Adrien LALART

D20260416-07 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SIVOM DU BÉTHUNOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,

Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du Comité syndical,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant l'article 6 des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois relatif à la représentation des communes au sein du comité syndical, qui prévoit que chaque commune dispose de 2 délégués titulaires, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 1 000 habitants, complète ou incomplète, pour les communes de plus de 2 000 habitants, ainsi que de suppléants désignés selon les mêmes modalités,

Considérant que la commune est représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants, élus parmi les membres du conseil municipal,

Monsieur le Président rappelle que les délégués appelés à siéger au Comité syndical du SIVOM de la Communauté du Béthunois sont élus dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du CGCT, soit au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- À l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.
- De procéder aux opérations de vote.

Ont été élus pour siéger au Comité Syndical du SIVOM du Béthunois :

En tant que délégués titulaires :

- **M. Yannick DESFONTAINES**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **M. Alain DEMARLE**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **M. Jérôme MOULIN-BEUGIN**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

En tant que délégués suppléants :

- **M. Christophe CARNEZ**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **M. Aurélien DANCOISNE**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **M. Elie DUBUS**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

- **Mme Élodie DUCLERMORTIER**

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Suffrages obtenus : 23

Sont désignés délégués titulaires et suppléants de la commune au Comité Syndical du SIVOM du Béthunois :

Délégués titulaires
- M. Yannick DESFONTAINES
- M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ
- M. Alain DEMARLE
- M. Jérôme MOULIN-BEUGIN

Délégués suppléants
- M. Christophe CARNEZ
- M. Aurélien DANCOISNE
- M. Elie DUBUS
- Mme Élodie DUCLERMORTIER

Le Conseil Municipal précise que la présente délibération sera transmise au Président du SIVOM du Béthunois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire



REÇU LE 27 AVR. 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille